

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 18 décembre 2025 à 19h00. L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-château à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Daniel MENUÉ, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Yannick LIÉVIN, Daniela MORONVAL, Emmanuel CHARETTE, Phillipe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 3

Madame Olivia SALLÉ donne procuration à Madame Angélique DEKOKER
Monsieur Arthur WAGNON donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Michel MAILLARD donne procuration à Madame Annie BAGGIO

Secrétaire : Cyprien DUBUS

En ouverture de séance, Monsieur le Maire annonce les procurations reçues, puis salue le public présent, les membres du Conseil municipal ainsi que les internautes suivant la séance en direct, à l'occasion du dernier Conseil de l'année.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, pour la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Monsieur MICHEL débute son intervention en adressant ses remerciements à Madame Laetitia BAUDEN, comptable, Madame Céline DUBERNARD, responsable financière, et Monsieur Sylvain PEREZ, Directeur Général des Services, pour leur engagement et le travail approfondi accompli, ayant permis l'élaboration de ce document deux mois plus tôt qu'à l'accoutumée, celui-ci étant habituellement présenté au Conseil municipal au mois de février.

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document présentant la situation financière passée, présente et future de la collectivité. Il indique que si la présentation des éléments passés et actuels ne pose pas de difficulté particulière, la projection financière est plus délicate. En effet, la prospective présentée pourra être amendée ou modifiée au cours de l'année 2026, notamment en raison des élections municipales et de l'éventuelle élection d'une nouvelle équipe municipale, qui pourrait effectuer des choix venant ajuster les perspectives tracées dans le document. Il souligne ainsi le caractère prospectif du rapport, qui peut, par définition, être amené à évoluer.

Après ces propos préliminaires, Monsieur MICHEL propose de débiter la présentation par la section de fonctionnement, avant d'aborder la section d'investissement. Il précise que la section de fonctionnement se compose de deux grandes parties, les recettes et les dépenses, et indique qu'il convient de commencer par l'analyse des recettes.

Il indique que les recettes de fonctionnement sont en constante augmentation depuis plusieurs années et devraient poursuivre cette évolution. Comme présenté page 6, un léger palier est toutefois observé entre 2025 et 2026, lié à un transfert de compétences vers la CCPC concernant notamment les repas scolaires. Ce transfert entraîne à la fois une diminution des dépenses et des recettes, ce qui explique ce léger replat sur la période considérée. Au-delà, Monsieur MICHEL retient l'hypothèse d'une augmentation continue des recettes, sur la base d'une progression annuelle de 2 % sur les années du prochain mandat. Il précise que cette hypothèse constitue une base de travail et une tendance, tout en indiquant être convaincu que les recettes de fonctionnement de la commune continueront à augmenter.

Concernant le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes, présenté page 7, Monsieur MICHEL prévoit également une évolution constante des recettes sur la durée du mandat, en apportant deux précisions importantes. La première concerne une éventuelle décision de l'État, du Parlement ou du Gouvernement, visant à revaloriser les bases fiscales au cours des prochaines années. Une telle décision entraînerait mécaniquement une augmentation des recettes fiscales pour la commune, indépendamment de toute décision locale sur les taux. Il rappelle à cet égard que les bases fiscales relèvent de la compétence de l'État, tandis que les taux d'imposition sont fixés par la commune. En cas de réévaluation des bases, les recettes pourraient ainsi évoluer plus fortement que ce qui est actuellement inscrit dans les prévisions figurant page 7.

La seconde précision porte sur l'absence d'augmentation des taux d'imposition communaux dans les hypothèses retenues. Monsieur MICHEL rappelle qu'aucune augmentation des impôts n'est intervenue à Templeuve-en-Pévèle depuis 2017, comme indiqué page 7, et estime qu'il est envisageable de maintenir cette stabilité fiscale sur le prochain mandat. Il précise que cet objectif nécessitera des efforts de gestion, mais qu'il constitue un scénario plausible. À ce stade, aucune augmentation des taux n'est donc prévue au titre du chapitre 73.

S'agissant du chapitre 74 relatif aux dotations de l'État, Monsieur MICHEL indique qu'il s'agit d'un sujet particulièrement sensible. Il rappelle que, ces dernières années, la commune a bénéficié d'une augmentation de la dotation de l'État, situation qui n'est pas partagée par l'ensemble des collectivités. Toutefois, dans un contexte budgétaire national incertain, marqué notamment par des difficultés à adopter le budget de l'État, les perspectives demeurent peu lisibles. En conséquence, il a retenu pour l'année 2026 une hypothèse prudente, avec une dotation globalement stable mais légèrement en retrait par rapport à celle de 2025, comme présenté page 8. Il précise qu'une évolution plus favorable n'est pas exclue, mais qu'en l'absence de visibilité suffisante, il a préféré retenir une estimation basse des recettes. Cette prudence explique le léger creux observé entre 2025 et 2026. Pour les exercices suivants, une augmentation annuelle de 2 % de ce chapitre est intégrée aux projections.

Poursuivant la présentation des recettes de fonctionnement, Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, indique que le chapitre 70, présenté page 9, enregistre une baisse significative entre 2025 et 2026.

Celle-ci s'explique par le transfert de compétences relevant des affaires scolaires, qui entraîne mécaniquement une diminution des produits des services. Il précise toutefois qu'une reprise est attendue dès l'exercice suivant et qu'une augmentation continue de ce chapitre est donc envisagée pour les années ultérieures.

S'agissant du chapitre 75, Monsieur MICHEL souligne également une baisse marquée entre 2025 et 2026. Celle-ci est liée au caractère exceptionnel de l'exercice 2025, au cours duquel des recettes inhabituelles ont été perçues, notamment en raison de rattrapages de facturations et du règlement d'arriérés. En dehors de cet effet ponctuel, il indique que les recettes de ce chapitre devraient rester globalement stables dans les années à venir.

Il précise ensuite que l'analyse de la répartition globale des recettes, présentée page 12, met en évidence une structure relativement constante : environ 50 % des recettes proviennent des impôts et taxes, 25 % des dotations de l'État, et les 25 % restants des autres chapitres. Cette répartition est comparable à celle observée dans les précédents Rapports d'Orientations Budgétaires, traduisant une stabilité dans la composition des recettes communales.

Abordant ensuite les dépenses, Monsieur Stéphane MICHEL précise que l'on reste dans la section de fonctionnement. Il indique qu'une augmentation moyenne de 2 % par an est envisagée sur les exercices à venir, ce qui correspond à l'évolution des recettes, afin de maintenir un équilibre global.

Concernant le chapitre 011, présenté page 14 et relatif aux charges à caractère général, il prévoit une hausse légère mais continue de ce chapitre sur la durée du prochain mandat. Il souligne toutefois que l'évolution réelle dépendra des choix de gestion qui seront opérés. Des marges de manœuvre existent, mais elles nécessitent des décisions claires, qui devront être expliquées et assumées.

Monsieur MICHEL indique que la projection qu'il présente trace une courbe ascendante des dépenses. Comme à son habitude, il a choisi d'inscrire de manière exhaustive les charges afin de se prémunir contre d'éventuelles mauvaises surprises. Cette approche consiste à estimer de manière prudente les recettes et à anticiper les dépenses au maximum.

Il précise enfin qu'il est possible que les charges du chapitre 011 restent inférieures aux prévisions indiquées dans le diagramme, mais que cela nécessitera des efforts de gestion constants tout au long du prochain mandat.

Concernant le chapitre 012, relatif aux charges de personnel, Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'une augmentation continue est prévue. Il souligne que ce chapitre est difficilement maîtrisable. Même avec une volonté politique forte de limiter cette progression, le glissement vieillesse-technicité (GVT) constitue un mécanisme automatique : l'ancienneté des agents entraîne une augmentation mécanique de leur rémunération, et certains agents progressent dans leur carrière, réussissent des concours, changent de grade ou de catégorie, ce qui entraîne également des montants de rémunération plus élevés.

Il précise que la projection retenue pour le prochain mandat intègre cette augmentation sans prévoir de recrutement supplémentaire. Toutefois, en cas de départs à la retraite ou de départs volontaires, le remplacement des agents sera assuré. Cette approche constitue un choix qui pourra être modifié par les décisions futures de la collectivité.

S'agissant du chapitre 65, relatif aux dépenses contraintes, Monsieur MICHEL rappelle qu'il concerne notamment le financement du SDIS et de l'OGEC, dans le cadre de la convention de partenariat avec l'école Saint-Martin (enseignement privé). Ces contributions sont obligatoires et offrent peu de marges de manœuvre. Il indique que les leviers d'action possibles se situent principalement au niveau des subventions au CCAS ou des subventions aux associations, qui pourront être ajustées à la hausse ou à la baisse, selon les décisions des successeurs de l'équipe municipale actuelle.

Monsieur Stéphane MICHEL aborde ensuite le chapitre 66, présenté page 18, relatif aux charges financières. Il indique que la courbe de ce chapitre est descendante, ce qui constitue une bonne nouvelle, reflétant la diminution progressive des charges financières liée au désendettement de la commune. Il rappelle que, bien que la collectivité ait contracté un emprunt de 2 millions d'euros en 2022 pour une partie de la restauration de l'église, la tendance reste favorable. Cette courbe devrait continuer à décroître dans les années à venir, sous réserve qu'aucun nouvel emprunt ne soit contracté. Il précise toutefois que deux emprunts arriveront à échéance en 2026, ce qui ouvre une capacité de financement nouvelle et laisse la possibilité d'un futur emprunt, qui viendrait alors impacter les charges financières de la commune.

Monsieur MICHEL poursuit en évoquant les pages 19 et 20, qui présentent l'ensemble des chiffres intégrés dans deux courbes fondamentales : la Capacité d'Auto-Financement (CAF) brute et la CAF nette. La CAF brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Selon les projections, cette capacité devrait rester suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts, assurant ainsi une situation nette positive.

Il précise que, même si le compte administratif 2025 ne sera présenté qu'au printemps, les chiffres provisoires indiquent une CAF brute exceptionnellement élevée pour l'exercice, en partie en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2025, telles que certaines ventes de patrimoine. En excluant ces éléments exceptionnels, la CAF brute devrait néanmoins atteindre environ un million d'euros, et la CAF nette autour de 500 000 €, ce qui constitue un résultat remarquable dans la conjoncture actuelle. Monsieur MICHEL souligne que toutes les communes ne sont pas en mesure de présenter un bilan similaire.

Concernant la section d'investissement, Monsieur Stéphane MICHEL présente tout d'abord les recettes, puis quelques éléments relatifs aux dépenses.

En ce qui concerne les recettes, il indique qu'en 2026, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) devrait être relativement faible, inférieur à ce qui avait été initialement anticipé. Cette situation s'explique par le fait que l'exercice 2025 a été particulièrement chargé en investissement, avec de nombreuses opérations, dont la requalification de la rue de la Grande Campagne. Les travaux ont progressé, mais pas aussi rapidement que prévu, ce qui a retardé la réception des factures et réduit le montant des paiements effectués. Comme le FCTVA est calculé sur les dépenses réellement engagées l'exercice précédent, cette situation conduira à un montant plus faible en 2026. En revanche, les prévisions pour 2027 devraient être plus favorables, car les dépenses d'investissement de 2026 seront plus importantes, ce qui devrait mécaniquement entraîner une augmentation du FCTVA.

Monsieur MICHEL évoque ensuite la taxe d'aménagement. Il précise que cette recette a été inférieure aux prévisions en 2025 et que la situation devrait se répéter en 2026. Cette évolution est liée à la fois à des facteurs conjoncturels et à des changements réglementaires : le paiement de la taxe ne se fait plus au début des opérations immobilières, mais à leur achèvement. Cette situation complique l'encaissement de la taxe, et la commune n'est pas la seule collectivité concernée.

Il mentionne également une demande de subvention en cours auprès de la Région, toujours liée à l'opération de requalification de la rue de la Grande Campagne. Cette subvention pourrait être conséquente, potentiellement de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros (environ 500 000 €), et pourrait être inscrite au budget dans le cadre d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative, puisque la notification n'est pas attendue avant le vote du budget le 12 février 2026.

Monsieur MICHEL aborde ensuite la question des emprunts, présentée page 22. Il précise qu'aucun nouvel emprunt n'est prévu sur le mandat futur. Deux emprunts arrivent à échéance en 2026, l'un le 1^{er} juin et l'autre le 1^{er} novembre. Cette situation démontre une capacité de désendettement favorable : la durée de remboursement des emprunts en cours est actuellement inférieure à cinq ans, et l'endettement de

la collectivité devrait continuer à diminuer de manière significative dans les années à venir, pour atteindre des niveaux historiquement bas pour la commune.

Monsieur Stéphane MICHEL aborde enfin les dépenses d'investissement. Il précise que la présentation de la page 26 est volontairement plus courte que d'habitude, car il n'a pas élaboré de Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). En effet, dans les trois mois à venir, il ne sera plus adjoint aux Finances et ne se serait pas senti en mesure de rédiger honnêtement un PPI. Cette tâche sera donc confiée aux nouveaux élus de mars 2026, et la projection des investissements au-delà de 2027 n'a pas été présentée, laissant la main à la future équipe municipale.

Il présente quelques éléments relatifs aux dépenses d'investissement pour l'année 2026. D'une part, il est prévu des restes à réaliser (RAR) importants, correspondant à des investissements reportés de 2025, pour un montant supérieur à 2 millions d'euros. À ces restes à réaliser s'ajoutent environ 1 million d'euros de nouveaux investissements obligatoires, notamment :

- Le remboursement de l'EPF pour les cinémas et pour l'acquisition de l'ancienne école Saint-Martin, décidée en 2020 ;
- Des travaux de rénovation et de réaménagement partiel de la salle polyvalente, pour un montant d'environ 150 000 € ;
- Une opération d'acquisition foncière à la rue de la Grande Campagne, visant à préempter une maison située en face de la friterie, pour un montant d'environ 250 000 €.

Il mentionne également une enveloppe pour des petits investissements qui seront réalisés dans les premiers mois de l'année, en attendant éventuellement un budget supplémentaire ou une décision modificative votée par la future équipe municipale.

Monsieur MICHEL conclut en indiquant qu'il reste à la disposition du Conseil pour répondre aux questions et rappeler que l'objectif est d'échanger sur le sujet, en vue du Débat d'Orientation Budgétaire qui suit le présent rapport.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL pour sa présentation et demande aux membres du Conseil qui souhaite s'exprimer sur le sujet.

Monsieur le Maire remercie Stéphane MICHEL et donne la parole à Madame Daniela MORONVAL, qui s'exprime au nom de son groupe :

Madame Daniela MORONVAL rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 constitue un moment institutionnel important, qui fixe les choix financiers pour l'année à venir. Elle souligne que le ROB 2026 a été présenté avec deux mois d'avance, principalement en raison des élections municipales de mars 2026, ce que son groupe apprécie, estimant que cela facilitera la prise de fonction de la future équipe municipale majoritaire.

Elle note comme point positif la situation financière saine de la commune : les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 7,2 millions d'euros, en progression de 2 % par rapport à 2025, et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. La capacité de financement évolue favorablement, avec un excédent d'environ 100 000 €, permettant de maintenir une capacité de désendettement inférieure à cinq ans, ce qui constitue un indicateur très favorable.

Madame MORONVAL relève également qu'aucun projet d'investissement majeur n'est engagé à ce stade, laissant à la future équipe municipale élue en mars 2026 la liberté de définir les priorités et les investissements futurs.

Elle attire toutefois l'attention sur les dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2026, et notamment sur le remboursement de l'EPF pour les temps des loisirs (environ 386 000 €), le remboursement du terrain foncier pour le cinéma (135 000 €), les travaux de la salle polyvalente (140 000 €), ainsi que les restes à réaliser de 2025, qui s'élèveront à environ 2 millions d'euros. Au total, les investissements s'élèveront à près de 3,4 millions d'euros. Elle souligne qu'il aurait été souhaitable de disposer de davantage de détails sur ces opérations, et notamment sur l'acquisition de la maison rue de la Grande Campagne, dont la délibération est prévue en février 2026, afin d'avoir une vision plus précise de ce projet.

En conclusion, Madame MORONVAL réaffirme la volonté de son groupe de rester vigilant sur les choix budgétaires dans l'intérêt des Templeuvoises et Templeuvois, tout en saluant la continuité d'une gestion responsable et transparente. Elle tient à remercier l'équipe des finances et, plus particulièrement, Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, pour son implication dans la préparation et la présentation de ce document.

Monsieur Stéphane MICHEL reprend la parole afin de préciser le caractère prospectif du document présenté. Il rappelle que les montants des restes à réaliser et des investissements nouveaux pour 2026 ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les chiffres exacts seront connus lors de la présentation du budget, le 12 février prochain. Il souligne que cette approche permet de présenter des orientations budgétaires claires et transparentes, tout en laissant une marge de discussion avant la validation définitive.

Concernant la section de fonctionnement, il précise qu'aucune particularité n'est à relever. Les dépenses ont été listées de manière exhaustive afin d'éviter toute mauvaise surprise, comme les années précédentes.

Pour la section d'investissement, il rappelle que le budget 2026 prévoit globalement plus de 3 millions d'euros d'investissements, comprenant à la fois des restes à réaliser et des nouveaux investissements. Pour une commune de 7 000 habitants, il s'agit d'un montant conséquent, mais le budget reste « à minima », laissant des marges d'adaptation pour la future équipe municipale. Il précise que ce travail a été mené avec rigueur jusqu'au terme de son mandat, afin d'assurer la continuité des opérations.

Monsieur le Maire remercie à son tour Monsieur Stéphane MICHEL pour la qualité et la pédagogie de sa présentation, reconnue par l'ensemble du Conseil, majorité et opposition. Il souligne la situation financière saine de la commune, malgré un mandat particulièrement ambitieux en matière d'investissement, notamment avec l'inauguration récente du nouveau cinéma, qui illustre l'impact concret de la gestion des finances publiques sur la vie des habitants.

Monsieur le Maire répond ensuite à la question de Madame MORONVAL concernant l'acquisition de la maison rue de la Grande Campagne. Il précise que ces maisons, anciennes et situées à l'entrée du pôle d'échange, avaient été identifiées dès la création du pôle pour un éventuel aménagement futur. À l'époque, l'acquisition n'avait pas été possible, mais aujourd'hui la maison est mise en vente et Monsieur le Maire estime important que la commune puisse exercer son droit de préemption pour sécuriser ce foncier. Aucun plan précis n'est défini à ce stade : la future équipe municipale décidera du devenir des lieux, qui sont en mauvais état, et de l'aménagement éventuel du carrefour.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la fiscalité locale reste modérée : les impôts à Templeuve-en-Pévèle sont inférieurs à ceux pratiqués dans des communes comparables. Si les taux appliqués étaient ceux de communes de population similaire, cela représenterait un produit fiscal supplémentaire d'environ 1,4 million d'euros, ce qui pourrait permettre d'investir davantage. Toutefois, il réaffirme la volonté de maintenir le niveau actuel d'imposition, qui n'a pas augmenté depuis 2016.

Monsieur le Maire conclut en remerciant à nouveau Monsieur Stéphane MICHEL pour son travail exemplaire et pédagogique, et constate que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 a été mené dans un esprit constructif et transparent.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions ou des questions de la part des membres du Conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, il invite le Conseil municipal à prendre acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

3- Acquisition des parcelles 586 AM 384, 586 AM 656, 586 AM 657, 586 AM 697 et 586 AM 698

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de parcelles appartenant à la SNCF et donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que plusieurs parcelles, situées le long de la voie ferrée entre la rue des Quatre Cornets et la rue de Nomain, sont concernées. D'une superficie d'environ 8 400 m², ces parcelles sont actuellement boisées. L'acquisition envisagée vise à préserver cet espace naturel en l'état, sans projet de dénaturer, dans une démarche jugée stratégique pour la commune.

Il précise qu'il s'agit d'anciens délaissés ferroviaires proposés à la vente par la SNCF pour un montant de 20 000 €, auquel s'ajoutent des frais de notaire et de géomètre, portant l'enveloppe globale à environ 31 000 €.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal l'acquisition des parcelles cadastrées 586 AM 384, 586 AM 656, 586 AM 657, 586 AM 697 et 586 AM 698, pour un montant de 20 600 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Acceptation d'une donation au profit de la Commune - Parcelle cadastrée section AR n°52 – Désignation parc/bois « Simone LESAGE »

Monsieur le Maire explique que cela concerne l'acceptation d'une donation au profit de la commune d'une parcelle située rue de Fretin, d'une superficie de 3 680 m².

Il précise qu'il s'agit d'un espace boisé, situé dans le prolongement du bois d'Élise, aménagé et inauguré au printemps dernier, ainsi que dans la continuité de l'ancien Bois Parent, correspondant à l'ancienne décharge communale située à l'arrière du cimetière, actuellement en cours d'acquisition par la commune.

Cette parcelle constitue la dernière pointe foncière de cet ensemble et fait l'objet d'une donation à titre gracieux. Monsieur le Maire indique que cette donation est proposée par Madame Simone LESAGE, ancienne notaire à Templeuve, aujourd'hui retraitée. L'acceptation de ce don permettra de constituer un ensemble boisé d'environ un hectare, qui pourra être soit préservé à l'état naturel, soit aménagé ultérieurement, à l'image du bois d'Élise.

Il est précisé que cet espace boisé pourra être dénommé « Bois Simone LESAGE » ou « Bois Simone », en hommage à la donatrice.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame Simone LESAGE pour ce don au profit de la commune et demande si cette donation appelle des questions de la part des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Daniela MORONVAL, qui s'interroge sur l'existence éventuelle d'une contrepartie à la donation, notamment l'obligation de maintenir la parcelle en parc ou en bois ouvert au public.

Monsieur le Maire répond que cette parcelle n'a pas vocation à être construite et qu'aucun aménagement de type équipement lourd ou infrastructure n'y sera réalisé. Il précise qu'il s'agit d'un terrain classé en zone naturelle, destiné à rester un espace boisé, à l'instar des autres parcelles récemment acquises par la commune, notamment celles issues de la SNCF. Il indique avoir d'ores et déjà rassuré les riverains sur ce point.

Monsieur le Maire ajoute que cette donation s'inscrit dans une logique de préservation des espaces naturels et remercie chaleureusement Madame Simone LE SAGE pour ce don au profit de la commune. Il rappelle à cette occasion que Madame LE SAGE a été la première femme notaire du Nord-Pas-de-Calais, élément symbolique fort que la commune souhaite également valoriser.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal l'acceptation d'une donation au profit de la commune, concernant la parcelle cadastrée section AR n°52, ainsi que la désignation de cet espace boisé sous l'appellation « Bois Simone LE SAGE ».

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Signature d'une convention d'adhésion au service commun ENERGIE de Pévèle Carembault – Mise en œuvre des plans d'actions

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, qui explique qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention avec la Communauté de communes, intitulée « Service commun Énergie – mise en œuvre des plans d'action ».

Il précise que ce dispositif permet à la Communauté de communes d'accompagner la commune dans le suivi énergétique de son patrimoine bâti. Cette première phase, déjà réalisée, a permis d'établir un diagnostic précis de la consommation énergétique des différents bâtiments communaux, afin d'identifier leur niveau de performance et leur caractère plus ou moins économe.

L'objectif est désormais d'entrer dans une phase opérationnelle, avec la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Monsieur MICHEL rappelle que de nombreuses actions ont déjà été menées au cours du mandat et des mandats précédents, notamment la réfection de la toiture de la salle polyvalente, qui a généré des économies d'énergie significatives, ou encore les travaux réalisés à la mairie centre, ayant permis une réduction d'environ 40 % de la consommation énergétique et l'obtention d'une subvention du Fonds vert de plus de 200 000 €.

Il souligne que la maîtrise des consommations énergétiques fait partie de l'ADN de la commune depuis de nombreuses années, et que l'accompagnement proposé par la Communauté de communes constitue une

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Fixation du tarif de la sortie proposée aux aînés dans la cadre de la semaine bleue 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TAHON, adjointe à la solidarité, à la famille et aux seniors. Celle-ci informe le conseil qu'il s'agit de la fixation des tarifs, ou plus précisément d'une régularisation, concernant la sortie au cabaret de Licques organisée le 9 octobre dernier dans le cadre de la Semaine Bleue. Le Trésor public demande qu'une délibération soit prise pour cette journée. Il avait été demandé une participation de 50 € par personne, réglée par chèque à l'ordre du Trésor public. Désormais, le Trésor public exige que des délibérations soient prises en amont pour la fixation des tarifs, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, cette procédure n'ayant jamais été demandée auparavant.

Monsieur le Maire soumet la fixation du tarif de la sortie proposée aux aînés dans la cadre de la semaine bleue 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Création d'emplois non permanents pour assurer les opérations de recensement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPRIEZ, Première adjointe. Celle-ci rappelle que la commune fera l'objet d'une enquête de recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs. La délibération présentée vise donc à créer des emplois non permanents pour la durée de l'opération. Les agents seront recrutés du 2 janvier au 14 février 2026, la période précédant le 15 janvier étant consacrée aux séances de formation ainsi qu'à une tournée de reconnaissance du terrain. Il est proposé la création de dix postes. Les modalités de rémunération sont les suivantes : 75 € bruts par séance de formation, 75 € bruts pour la tournée de reconnaissance, 3 € bruts par réponse collectée (par internet ou formulaire papier) et une prime de 50 € bruts par district en cas de taux de réponse satisfaisant. Madame DUPRIEZ précise que parmi ces dix agents, plusieurs sont des agents communaux volontaires intervenant en dehors de leur temps de travail. Les heures effectuées à ce titre seront rémunérées en heures supplémentaires. Elle indique enfin que l'ensemble des postes est pourvu, que les agents sont d'ores et déjà identifiés et que les séances de formation débiteront le 2 janvier 2026. Le recensement commencera quant à lui le 15 janvier.

Monsieur DEHOVE, conseiller municipal, demande si le recensement concerne une partie seulement ou l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire lui répond que l'opération porte bien sur la totalité du territoire communal. Monsieur le Maire en profite pour interroger les membres du conseil municipal sur le nombre d'habitants au 1er janvier 2026. Il est alors précisé que la population municipale de Templeuve est de 7 202 habitants. En y ajoutant la population comptée à part, notamment les gendarmes, soit 106 personnes, la population totale s'élève à 7 308 habitants, et non à 7 000 ou 9 000 comme cela peut parfois être indiqué.

Madame DUPRIEZ, Première adjointe, ajoute que l'enjeu principal du recensement réside également dans la composition des logements. Elle souligne que la commune fait face à un nombre important de demandes de logements, en lien avec l'évolution des situations familiales : diminution de la taille des ménages, départ des enfants du foyer, séparations de couples nécessitant la création de nouveaux logements, ainsi que le besoin de loger les jeunes générations. Elle indique qu'il est donc inexact d'affirmer que la commune n'a pas besoin de logements. À ce jour, elle précise que 150 demandes de logements sont en attente, dont 122 concernent des demandeurs templeuvois. Parmi celles-ci, 112 demandes de logements de Templeuvois ne sont actuellement pas satisfaites.

Monsieur le Maire soumet la création d'emplois non permanents pour assurer les opérations de recensement à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Madame DUPRIEZ présente la création d'un poste dans le cadre du dispositif *Parcours Emploi Compétences (PEC)*, mis en œuvre en partenariat avec France Travail. Ce dispositif s'adresse à une personne éloignée de l'emploi. Le poste concerne un agent polyvalent au sein des services périscolaires, chargé de l'accueil et de l'animation du temps périscolaire, ainsi que de la participation à l'entretien des bâtiments communaux. Le contrat est conclu pour une durée de neuf mois, sur la base de 35 heures hebdomadaires, avec une rémunération au SMIC. Madame DUPRIEZ précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'un emploi destiné à être pérennisé, mais d'un accompagnement visant à favoriser la réinsertion professionnelle d'une personne éloignée de l'emploi. Elle souligne également la nécessité de la désignation d'un tuteur.

Monsieur le Maire soumet la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire interroge ensuite l'assemblée sur l'existence de questions diverses. Aucune question n'étant soulevée, il clôt la séance en adressant ses vœux de belles fêtes de fin d'année aux membres du conseil et au public. Il donne rendez-vous le lendemain soir sur la place pour les festivités de Noël, remercie Quentin BONNET pour la diffusion ainsi que les personnes ayant suivi la séance, et souhaite à tous un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée.

Vu, le Maire
Luc MONNET